

Comment participer aux exeat/ineat manuels ?

Faire une demande d'exeat (autorisation de sortie) auprès du DA-SEN du département d'exercice, accompagnée d'une demande d'ineat (autorisation d'entrée) à destination du DA-SEN du ou des départements sollicités. Cette demande doit obligatoirement transiter par la voie hiérarchique. Cette phase permet de résoudre les situations particulières de rapprochement de conjoints non satisfaites ou inconnues lors du mouvement interdépartemental. Elle peut aussi concerner les personnels dont la mutation serait annulée en raison de la mutation du conjoint ou partenaire lié par un Pacs, intervenue après la diffusion des résultats. Ce mouvement complémentaire concerne aussi les situations des personnels enseignants atteints d'un handicap ou celle d'un conjoint handicapé, ou de son enfant reconnu handicapé ou gravement malade. Aucun ineat ne peut être prononcé sans la délivrance de l'exeat.

Il faut penser à consulter la circulaire qui sera prochainement mise en ligne sur le site de l'Inspection Académique de l'Oise et envoyée sur les boîtes mail des écoles. Le barème retenu est le même que pour les permutations nationales, moins les points de renouvellement de demande du 1^{er} vœu.

RAPPEL : Le nombre d'exeat non compensés est arrêté par l'IA « en cohérence avec la politique de recrutement et la situation générale des emplois » (sic)...

Ton dossier doit comprendre les éléments suivants :

- **Une demande manuscrite d'exeat** adressée à la Directrice Académique de l'Oise, par la voie hiérarchique. Les données personnelles (séparation de conjoint, situation familiale, santé...) doivent être argumentées et justifiées par des pièces administratives.
- **Une demande manuscrite d'ineat** adressée aux DASEN de chaque département souhaité par la voie hiérarchique également. Il est possible d'en envoyer une copie directement mais elle ne se substituera pas à celle envoyée par la voie hiérarchique.

Il faut l'adresser à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Oise, service de la DGP, 22, avenue Victor Hugo 60025 BEAUVAIS cedex

Si ta situation est particulière (raisons sociale et/ou médicale) contacte :

- le docteur Porcher à l'Inspection Académique si c'est une demande pour raison médicale, au 03 44 06 45 88.
- l'assistante sociale de ton secteur : Mme Dissaux (Ouest, Nord centre) au 03 44 06 45 17, ou Mme Lemonnier (Est, Sud centre) au 03 44 36 63 47 pour toute demande sociale.

Pense à adresser un double de ta demande d'exeat et d'ineat à la section ainsi qu'aux sections SNUipp-FSU du ou des départements sollicités.

La CAPD des exeat se tiendra le mardi 2 juillet, nous contacter pour les résultats.

Pour connaître la date de la CAPD des ineat du ou des départements que tu souhaites rejoindre contacte les sections SNUipp concernées (voir coordonnées en annexe).

Nom, prénom Professeur des écoles affectation
Objet : demande d'exeat

A Mme la Directrice d'Académie de l'Oise S/c de l'IEN
de la circonscription

Je soussigné(e) professeur des écoles
actuellement en poste à l'école, sollicite un
exeat de vers, pour les raisons
suivantes : Ci-jointes les
pièces justificatives. Je vous prie d'agréer, Mme la
Directrice d'Académie de l'Oise,

Nom, prénom Professeur des écoles Affectation
Objet : demande d'ineat

A M.ou Mme. le(a) Directeur(trice) d'Académie (du
département souhaité) s/c Mme la Directrice d'Académie
de l'Oise

Je soussigné(e) professeur des écoles
actuellement en poste à l'école, sollicite un
ineat dans le département de pour les raisons
suivantes : Ci-jointes les pièces justificatives. Je
vous prie d'agréer, M. ou Mme. le(a) Directeur(trice)
d'Académie de,